

Conseil municipal
du 21 juillet 2023

Présents :

Mmes, BOUILLON Nadiège, BOUVERET Edith, RAYNAUD Mary, STIEVENARD Muriel

MM, BILLARDEY Jean-Philippe, BRUN Philippe, CATY Claude, DUMONT Thierry, FARQUE Cyrille, GABBI Jean-Marc, STEFANI Fernand

Absents excusés : Néant

Secrétaire : BOUVERET Edith

La séance est ouverte à 18h30 heures sous la présidence de M. Fernand STEFANI

Vente des coupes sous contrat d'approvisionnement	<p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, selon la proposition de l'ONF et selon l'état d'assiette des coupes de bois de l'année 2023, que le bois d'œuvre issu des coupes des parcelles 10_p, 11_p, 11_im, 12_p, 12_im, 13_im et 15r sera, cette année, commercialisé en contrat d'approvisionnement de bois façonné à la mesure.</p> <p>Il s'agit de faire exploiter les coupes retenues (abattage et débardage) par une entreprise et seulement de vendre les bois une fois débardés en bordure de route.</p>
Tarif des chablis	<p>Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de fixer à 6 euros TTC le prix de vente du stère des chablis exploités cette année (total 124 stères).</p>
Taxe d'habitation sur les habitations inoccupées	<p>Le conseil municipal décide à l'unanimité d'instaurer la taxe d'habitation sur les logements vacants depuis plus de 2 ans.</p> <p>Le taux retenu est de 7,43 % pour notre commune, lequel correspond au taux de référence de 2019, figé de 2020 à 2022.</p>
Délibération modificative pour budget eau	<p>Afin d'honorer le paiement de la facture d'eau au syndicat, dont le prix du m³ a augmenté, il y a lieu de modifier la somme prévue à l'article 658 du budget eau en y portant la somme de 16938.00 euros.</p>

La séance est levée à 19 heures 40

Le Maire

Fernand STEFANI